



AVIS PUBLIC

PROMULGATION - RÈGLEMENT NUMÉRO 706

AVIS est, par les présentes, donné par le soussigné, que lors de sa séance tenue le 26 mars 2018, le conseil municipal de la Ville de Terrebonne a adopté le règlement 706, à savoir:

RÈGLEMENT NUMÉRO 706

Règlement concernant les règles de régie interne des séances du conseil et remplaçant les règlements numéros 2259 et 2259-1 de l'ancienne Ville de Terrebonne.

QUE l'objet du règlement numéro 706 est suffisamment décrit par son titre.

QUE ledit règlement numéro 706 entrera en vigueur à la date de sa publication.

QUE toute personne intéressée peut consulter ledit règlement numéro 706 à l'Hôtel de Ville au 775, rue Saint-Jean-Baptiste, Terrebonne, Québec, durant les heures normales d'ouverture des bureaux.

Cet avis est également disponible sur le site internet de la Ville de Terrebonne sous la rubrique « Avis légaux ».

Fait à Terrebonne, (Québec)
Ce 4^e jour du mois d'avril 2018.

Le greffier,

Denis Bouffard, avocat
